



## Description de fonction

### Rectrice ou recteur

**Lieu de travail :** Rectorat

Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable une fois

### Sommaire du poste

La rectrice ou le recteur est animé d'une vision de l'Université Laval quant à ses obligations et à son rôle dans la société pour répondre à l'évolution du monde, de l'enseignement et de la recherche. Elle ou il est déterminé à perpétuer la réputation d'excellence de l'Université Laval en recherche et en enseignement, à enrichir l'expérience des étudiants de même que celle des professeurs et des membres du personnel et à soutenir l'engagement de la communauté universitaire en participant activement, avec ses partenaires, à la conception de solutions afin de faire face aux enjeux sociétaux qui nous interpellent. Elle ou il s'engage à promouvoir les valeurs qui animent l'Université Laval dans sa mission d'enseignement et de recherche.

Sous réserve des pouvoirs du Conseil d'administration et du Conseil universitaire et de ceux du Comité exécutif, la rectrice ou le recteur est la première autorité à l'Université et a la responsabilité générale de la marche et du développement de l'Université.

À cette fin, notamment elle ou il :

1. Anime et coordonne les travaux du Conseil universitaire et des divers organismes consultatifs et exécutifs de l'Université ainsi que le travail des vice-recteurs;
2. Veille à ce que soient élaborées, adoptées et réalisées des politiques à court et à long terme touchant la planification stratégique, la reddition de compte et les objectifs de l'Université;
3. Représente l'Université et parle officiellement en son nom;
4. Fait partie du Conseil d'administration;
5. Convoque et préside les séances du Conseil universitaire;
6. Fait partie, sans droit de vote, des diverses commissions universitaires;
7. Exerce les pouvoirs et les fonctions des vice-recteurs dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces derniers ou dans le cas de vacance de leur poste;
8. Peut saisir tout organisme de l'Université de toute question qui est de la compétence de ce dernier;
9. Peut obtenir de toute personne relevant de l'Université les rapports et les renseignements qu'il demande;
10. Signe les diplômes qui attestent les grades de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

## Tâches et responsabilités principales

### À l'intérieur de l'institution

La rectrice ou le recteur réalise généralement ses objectifs sur base de consensus. Le rôle central de la rectrice ou du recteur est de les créer autour d'orientations importantes décidées collégalement. La rectrice ou le recteur : écoute, dialogue, rassemble, propose, mobilise la communauté universitaire sur des consensus largement partagés. Elle ou il agit et assume ses décisions prises dans les règles de gouvernance de l'Université et de celles du Gouvernement du Québec. Elle ou il est un moteur au sein de la communauté et s'emploie à ce que les membres de l'université travaillent non seulement en fonction de leurs objectifs propres, mais aussi pour l'institution. Elle ou il travaille étroitement avec la Fondation de l'Université Laval pour atteindre les objectifs déterminés en philanthropie.

La rectrice ou le recteur est le lien entre la communauté universitaire et le Conseil d'administration.

En termes de supervision immédiate, la rectrice ou le recteur est le ou la supérieure de seize doyens, des vice-recteurs, du secrétaire général, de la ou du chef de cabinet, de l'adjointe ou de l'adjoint au rectorat et de la secrétaire principale.

### À l'extérieur de l'institution

La rectrice ou le recteur doit s'engager totalement pour son université et faire valoir les forces et les capacités de son institution. Elle ou il rassemble les acteurs du changement au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec. Elle ou il consolide les acquis de l'Université et emprunte la voie de l'innovation et de la transformation pour la développer davantage et répondre aux attentes étudiantes et de recherche, afin d'accroître son rayonnement sur les scènes québécoise, canadienne et internationale

Consciente ou conscient du rôle et de l'ambition de l'Université dans la société, elle ou il donne les impulsions nécessaires pour nourrir les réflexions autour des grands enjeux sociétaux. Aussi, elle ou il exerce un rôle d'influence auprès des gouvernements, des autres universités et institutions d'enseignement, ainsi qu'auprès des entreprises et organisations de tous les secteurs d'activités.

## Profil de compétences et qualifications requises

La candidate ou le candidat doit posséder une connaissance approfondie de Universitaire et de l'ensemble du réseau québécois, ainsi que démontrer, par son expérience, un souci de la qualité de l'intervention académique et de la recherche; un sens éprouvé de la planification et de l'organisation; une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires; un esprit d'initiative et une capacité à innover; une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes; l'habileté à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité ainsi qu'avec de nombreux partenaires extérieurs à l'organisation et, finalement, à agir constructivement au sein de l'équipe en place.

Des qualités comme le sens de la décision, la ténacité, l'imagination sont nécessaires, mais l'essentiel est la rigueur, le courage, l'écoute, l'aptitude à fédérer et à déléguer, la capacité de décision et l'expérience institutionnelle.

## **Qualités et méthodes**

### *Sens du leadership*

- Avoir une vision de l'Université et la partager ; rassembler les membres de la communauté vers un objectif, guidés par une vision institutionnelle qui inspire l'action ;
- Diriger une équipe avec des règles précises de fonctionnement, de délibération, de prise de décision qui doivent être convenues dès le début ;
- Préparer et présenter un plan stratégique et ses étapes de réalisation ; assurer l'atteinte des objectifs et des indicateurs et corriger, si nécessaire, les actions en collaboration avec les acteurs impliqués.

### *Sens de la décision*

- Être capable de décider sereinement ;
- Dans certaines circonstances, être capable de décider seul, après prise d'avis, et rapidement ;
- Assumer la responsabilité de la décision.

Au sein de l'institution, la rectrice ou le recteur doit avoir une qualité d'écoute telle que les interlocuteurs puissent se sentir libres de lui exprimer leurs critiques. Elle ou il doit aussi avoir la capacité de répondre et d'exprimer son point de vue face à ces critiques dans le respect des communications.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

Est admissible à présenter sa candidature au poste de recteur toute personne qui :

1. Soit est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval;
2. Soit est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

## **Conditions de rémunération**

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Cinq ans maximum, renouvelable une fois

### **Conditions particulières**

La rectrice ou le recteur est élu pour cinq ans par un collège électoral.



## Description de fonction

### Vice-rectrice exécutive ou vice-recteur exécutif

**Lieu de travail :** Vice-rectorat exécutif

Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur

Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice exécutive ou le vice-recteur exécutif participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

Le vice-recteur exécutif est responsable de la coordination et de l'harmonisation des travaux des différentes directions de l'Université. Il est le premier responsable de l'appareil exécutif.

À cette fin, notamment, elle ou il :

1. Voit à l'exécution des décisions du Comité exécutif;
2. Veille à l'application des politiques établies par le Conseil d'administration et par le Conseil universitaire;
3. Dirige et coordonne les travaux de planification de l'Université;
4. Voit à assurer la cohérence et l'intégration des travaux réalisés dans l'appareil exécutif.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable de l'unité suivante :

- Bureau de la planification et d'études institutionnelles

Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit démontrer une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Des connaissances appropriées des structures et de l'organisation de l'Université ;
- Des connaissances appropriées des processus de planification de l'Université ;

- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

#### Conditions de rémunération

##### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions du personnel de direction supérieure en vigueur.

##### **Durée du mandat**

Cinq ans maximum, renouvelable

##### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint au vice-rectorat à l'exécutif

**Lieu de travail :** Vice-rectorat à l'exécutif

Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur

Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou du vice-recteur exécutif, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'exécutif (VREX), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à l'exécutif assiste la ou le VREX dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou du vice-recteur exécutif, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.

## Description de fonction

### Vice-rectrice ou vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

La vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes est responsable, sur le plan exécutif, des programmes d'enseignement et de l'établissement des politiques générales d'enseignement et des affaires étudiantes.

À cette fin, notamment, elle ou il :

1. Supervise l'application des programmes et des règlements pédagogiques ;
2. Supervise les tâches confiées au registraire de l'Université, à savoir : l'admission officielle des candidats aux études, l'inscription officielle des étudiants, la conservation de leurs dossiers, l'émission et l'authentification des relevés de notes ;
3. Assure la répartition des responsabilités d'enseignement entre les facultés, départements et instituts ;
4. Voit à la mise en marche des nouveaux programmes ;
5. Assure des services d'aide à l'enseignement et est responsable de la Bibliothèque ;
6. Assure les relations de l'Université avec les étudiants ;
7. Supervise l'application des politiques et des règlements en lien avec les affaires étudiantes ;
8. Coordonne le recrutement des étudiants aux divers cycles et leur insertion au marché du travail ;
9. Assure la bonne gestion des services aux étudiants.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- Bureau du registraire
- Bureau du recrutement
- Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Direction générale des programmes de premier cycle
- Direction générale de la formation continue
- Bibliothèque
- Direction des services aux étudiants
- Bureau du soutien à l'enseignement



Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant les études et les affaires étudiantes.

### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder doit démontrer une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

Le titulaire de cette charge doit posséder les compétences et l'expérience voulues pour mettre en oeuvre les plus hautes normes d'excellence universitaire et créer un milieu d'apprentissage de la plus grande qualité par une saine planification et un attachement à la réalisation des objectifs de l'Université en matière d'innovation.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- des connaissances appropriées de la pédagogie universitaire ainsi que de la problématique de la réussite étudiante;
- une connaissance appropriée des technologies de l'information et de la communication et de leur utilisation dans l'enseignement, la recherche, l'apprentissage et la gestion;
- une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

### Conditions de rémunération

#### Traitement

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

#### Durée du mandat

Cinq ans maximum, renouvelable

#### Conditions particulières

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur

Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes (VRE), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes assiste la ou le VRE dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation

**Lieu de travail :** Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/ Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation établit des priorités, des politiques et des pratiques ayant pour but d'attirer et de retenir des chercheurs exceptionnels. Elle ou il collabore également avec des partenaires des secteurs privé, public et communautaire, des décideurs du secteur public, des organismes subventionnaires et d'autres établissements de recherche, afin de créer un environnement dynamique qui stimule la recherche au Canada pour le bienfait de l'ensemble de la société.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche supervise un vaste ensemble de secteurs et de programmes, dont la recherche internationale, le développement de partenariats en recherche, la valorisation des résultats de la recherche (transferts technologiques et innovations sociales), les subventions et la conduite responsable en recherche, les services vétérinaire et animalier, les centres et instituts de recherche, les chaires et autres entités structurantes de recherche, les programmes gouvernementaux d'investissement dans la recherche et les communications pour la recherche.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche travaille à l'avancement de la recherche et de l'innovation en partenariat avec les parties prenantes des instituts de recherche affiliés en milieu hospitalier.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche, de création et d'innovation, de même que de l'établissement des politiques générales qui s'y rattachent.

À cette fin, notamment, elle ou il :

- Assure l'intégration des activités de recherche et de création dans la formation des étudiants ;
- Est responsable des politiques et des règlements concernant la recherche, la création et l'innovation ;
- Assure la répartition des responsabilités de recherche, de création et d'innovation entre les facultés, les départements, les instituts, les centres, les chaires et les autres entités structurantes de recherche ;
- Assure des services d'aide aux chercheurs.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- Bureau de la recherche et de la création
- Bureau de liaison Université-Milieu
- Bureau des chaires et des entités structurantes.

Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant la recherche, la création et la valorisation des résultats de la recherche.

### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une expérience de l'enseignement et de la recherche universitaires ;
- Une connaissance et une expérience approfondies du milieu de la recherche : structures et modèles d'encadrement et d'animation, organismes de recherche publics et privés, partenariats, projets inter établissements, etc. ;
- Une expérience pertinente de gestion et une connaissance appropriée de la gestion universitaire ;
- Une expérience riche en lien avec le démarchage et le développement de partenariats et la capacité de convenir de mécanismes de maillage comme d'alliances stratégiques avec les divers milieux ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

### Conditions de rémunération

#### Traitement

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

#### Durée du mandat

Cinq ans maximum, renouvelable

#### Conditions particulières

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à la recherche, à la création et à l'innovation

**Lieu de travail :** Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur

Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à la recherche, à la création et à l'innovation assiste la ou le VRRCI dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.

## Description de fonction

### Vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Rôle

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

La vice-rectrice ou le vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé est responsable, sur le plan exécutif, du développement des relations avec les partenaires externes de l'Université.

À cette fin, notamment, elle ou il :

1. Développe, soutient et coordonne les liens de l'Université avec ses partenaires gouvernementaux, communautaires, du secteur privé et internationaux ;
2. Responsable des rapports avec La Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés, de l'organisation et du suivi des campagnes de financement de l'Université ainsi que des rapports de l'Université avec ses diplômés ;
3. Joue un rôle-conseil auprès de la direction en ce qui a trait aux enjeux de santé globale ;
4. Coordonne les activités internationales et les liens avec la Francophonie de l'Université ;
5. Coordonne les liens avec les centres hospitaliers et le réseau de la santé ;
6. Est responsable des relations régionales et gouvernementales.

Il ou elle assume également la responsabilité des rapports avec les entités liées de l'Université Laval.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- Direction des affaires externes, internationales et de la Francophonie (DAIF) et le Bureau international (BI)
- Direction des communications (DC)
- Bureau des services Web (BSW)
- Service de placement (SPLA).

Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant les affaires externes, internationales et à la santé.



## Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Capacité à établir des relations gouvernementales et des relations publiques, des alliances avec les entreprises et de la liaison avec la communauté diplomatique ;
- Capacité d'assurer une cohésion des priorités institutionnelles, sur le plan de l'enseignement et de la recherche, dans la gestion des affaires externes, internationales et à la santé ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### Traitement

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### Durée du mandat

Cinq ans maximum, renouvelable

### Conditions particulières

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint aux affaires externes, internationales et à la santé

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé (VRAEIS), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à la recherche, à la création et à l'innovation assiste la ou le VRAEIS dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration

**Lieu de travail :** Vice-rectorat à l'administration  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

Le vice-recteur à l'administration est responsable, sur le plan exécutif, de l'administration financière et de la gestion des biens et des services de l'Université.

À cette fin, notamment, elle ou il :

1. Conçoit et coordonne les pratiques administratives de l'Université ;
2. Est responsable des services financiers de l'Université ;
3. Supervise la gestion des terrains, des installations et des équipements de l'Université ;
4. Est responsable de l'entretien des propriétés de l'Université ainsi que de la construction et de la réfection des édifices ;
5. Établit les besoins d'espace et supervise la gestion de l'allocation des locaux ;
6. Est responsable de la structure de gouvernance des technologies et des systèmes d'information ainsi que de la Direction des technologies de l'information.

Il ou elle assume également la supervision de la gestion de la sécurité de l'Université.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- Service des finances
- Service des immeubles
- Service des résidences
- Service des activités sportives
- Bureau des événements campus
- Service de reprographie
- Direction des technologies de l'information
- Service de sécurité et de prévention

Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant les ressources financières et les ressources matérielles.

### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit démontrer une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Capacité à conseiller la direction en matière de stratégie financière, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Capacité d'assurer une cohésion des priorités institutionnelles, sur le plan de l'enseignement et de la recherche, dans la gestion des ressources financières, matérielles et informationnelles ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

### Conditions de rémunération

#### Traitement

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

#### Durée du mandat

Cinq ans maximum, renouvelable

#### Conditions particulières

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'administration

**Lieu de travail :** Vice-rectorat à l'administration  
Pavillon des Sciences de l'éducation  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration (VRA), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à l'administration assiste la ou le VRA dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux ressources humaines  
Pavillon Jean-Charles Bonenfant  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur  
Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il appartient, le cas échéant.

La vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines est responsable, sur le plan exécutif, de l'établissement des politiques et de la mise en œuvre des activités ayant trait aux ressources humaines.

À cette fin, notamment, elle ou il :

1. Est chargé, au nom de l'Université, de l'engagement des membres des diverses catégories de personnel ;
2. Veille à l'établissement des conditions de travail des diverses catégories de personnel ;
3. Nomme les professeurs assistants, adjoints, agrégés et titulaires ;
4. Évalue et planifie les besoins de l'Université en matière de ressources humaines ;
5. Est responsable de la gestion des dossiers des diverses catégories de personnel.

De plus, il ou elle définit les grandes orientations et politiques en matière de ressources humaines et est responsable des négociations des différentes conventions collectives et règlements.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- Direction des services-conseils et des relations de travail ;
- Direction de l'acquisition et du développement de talents ;
- Direction du développement organisationnel ;
- Direction des négociations, des conditions de travail et de l'équité ;
- Direction des systèmes d'information RH ;
- Direction santé et mieux-être au travail ;
- Direction des services au personnel ;
- Services d'actuariat, de la prévention et du règlement des différends, et des communications.

Enfin, elle ou il assume la planification et la réalisation des orientations stratégiques institutionnelles concernant les ressources humaines.



### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction en matière de gestion des ressources humaines, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

### Conditions de rémunération

#### Traitement

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

#### Durée du mandat

Cinq ans maximum, renouvelable

#### Conditions particulières

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.



## Description de fonction

### Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint aux ressources humaines

**Lieu de travail :** Vice-rectorat aux ressources humaines  
Pavillon Jean-Charles Bonenfant  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur

Temps plein/Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines, renouvelable

#### Fonction

Sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines (VRRH), la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint aux ressources humaines assiste la ou le VRRH dans ses fonctions.

#### Profil de compétences et qualifications requises

Toute personne qui est professeur titulaire ou agrégé de l'Université Laval, ou est titulaire d'un doctorat et possède une expérience appropriée ou est titulaire d'une maîtrise et possède une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié.

Elle ou il doit posséder une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La candidate ou le candidat doit posséder :

- Une capacité à conseiller la direction par rapport aux responsabilités confiées à son vice-rectorat, à établir des objectifs clairs et à mobiliser le personnel ;
- Une connaissance de l'Université et de l'ensemble du réseau universitaire québécois.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement et à collaborer à un niveau stratégique.

## Conditions de rémunération

### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

### **Durée du mandat**

Durée maximale n'excédant pas la durée du mandat de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines, renouvelable

### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.

## Description de fonction

### Secrétaire général ou secrétaire générale

**Lieu de travail :** Bureau de secrétaire général  
Pavillon Jean-Charles Bonenfant  
Université Laval

**Type de poste :** Administrateur (terme utilisé dans les Statuts UL)  
Temps plein/Mandat de cinq ans maximum, renouvelable

#### Rôle

La secrétaire générale ou le secrétaire général est d'office le secrétaire du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif. Elle ou il dirige le secrétariat de l'Université et, comme tel, a la garde du sceau de l'Université, des papiers et des documents du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du Comité exécutif et de l'Université. Elle ou il veille aux meilleurs intérêts de l'Université

À cette fin, notamment, elle ou il doit :

1. enregistrer les délibérations, actes et décisions du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif;
2. certifier tout extrait des registres du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif;
3. certifier les copies d'acte, de diplôme et de tous les autres documents officiels émanant de l'Université, à l'exclusion des relevés de notes;
4. signer tous les diplômes et attestations de diplômes délivrés par l'Université et y apposer le sceau de celle-ci;
5. attester des équivalences de diplômes;
6. superviser l'application des procédures en vue de l'attribution des grades;
7. gérer la banque de cours et de programmes ;
8. éditer les répertoires de cours ou de programmes ainsi que toute autre publication officielle de l'Université et en assurer la distribution ;
9. tenir à jour un registre des politiques et règlements de l'Université ;
10. veiller aux meilleurs intérêts de l'Université.

Elle ou il est également responsable des affaires juridiques de l'Université.

Plus spécifiquement, elle ou il est responsable des unités suivantes :

- la Division de la gestion des documents administratifs et des archives
- la Division du greffe
- **la Division des diplômes et des publications officielles**
- **la Division des affaires juridiques**

### Profil de compétences et qualifications requises

La personne appelée à occuper ce poste doit posséder de solides compétences administratives, financières et juridiques. Elle est préférablement juriste de formation. Elle doit posséder de bonnes connaissances en matière de gouvernance corporative ou universitaire. Elle doit détenir une forte expérience managériale. Elle doit aussi avoir la capacité à conseiller la direction dans les matières juridiques.

Elle ou il doit démontrer une grande capacité à gérer les personnes, à travailler en équipe, à concevoir les objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité et à exécuter les actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

La personne titulaire de ce poste dispose d'une habileté éprouvée à communiquer efficacement, de très bonnes compétences rédactionnelles et la capacité à collaborer à un niveau stratégique.

### Conditions de rémunération

#### **Traitement**

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure en vigueur.

#### **Durée du mandat**

Cinq ans maximum, renouvelable.

#### **Conditions particulières**

La nomination à ce poste est entérinée par le Conseil d'administration sur recommandation de la rectrice ou du recteur.